



## Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. LIMITÉE

FCCC/SBSTA/2004/L.30 14 décembre 2004

FRANÇAIS

Original: ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE Vingt et unième session Buenos Aires, 6-14 décembre 2004

Point 5 e) de l'ordre du jour Questions méthodologiques Questions relatives aux articles 7 et 8 du Protocole de Kyoto

## QUESTIONS RELATIVES AUX ARTICLES 7 ET 8 DU PROTOCOLE DE KYOTO

## Projet de conclusions proposé par le Président

- 1. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) a examiné le document FCCC/SBSTA/2004/9, qui contient une proposition concernant un cadre électronique standard pour la communication d'informations complémentaires sur les unités de réduction des émissions, les unités de réduction certifiée des émissions, y compris temporaire et de longue durée, les unités de quantités attribuées et les unités d'absorption.
- 2. Le SBSTA a décidé de recommander à la Conférence des Parties à sa dixième session un projet de décision sur la question (FCCC/SBSTA/2004/L.30/Add.1), à adresser à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto à sa première session.

----